

AMOEBBA ANNONCE LA RECEPTION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'ANSES

Lyon, le 16 mars 2017 - AMOEBBA (FR0011051598 - AMEBA), producteur d'un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau, annonce la réception du rapport d'évaluation de la substance active du biocide BIOMEBA, *Willaertia magna C2c Maky*.

Toutes les études réglementaires requises pour un dossier micro-organisme ont démontré une absence de toxicité pour la santé humaine, la santé animale et l'environnement, et ont validé l'efficacité industrielle du produit.

L'ANSES considère néanmoins qu'elle ne peut recommander l'approbation de la substance active *Willaertia magna C2c Maky* en raison d'observations qu'elle souhaite voir clarifiées avec les experts au niveau européen.

Le dossier de demande d'autorisation a été transmis à l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) pour initier la revue collective de l'évaluation par les autorités compétentes des Etats Membres, qui vont désormais poursuivre l'évaluation en concertation avec AMOEBBA. L'opinion définitive se fera après passage en groupe de travail (Working Group) programmé en septembre 2017, suivi du Comité des Produits Biocides (Biocidal Product Committee) qui se tiendra en décembre 2017 et conclura l'évaluation.

Durant cette période d'évaluation collective, la société va bénéficier d'un groupe de travail d'experts européens sur les substances actives micro-organismes, nouvellement créé.

L'absence de recommandation positive ne permet pas à la société de soumettre une demande d'AMM provisoire en France et dans les autres Etats Membres. La société indique cependant avoir une trésorerie suffisante en attente de la décision finale de l'Europe en décembre 2017.



« L'absence de recommandation positive de la part de l'ANSES est une frustration compte tenu du travail effectué par nos équipes et de la qualité des données scientifiques soumises. Le processus européen va nous permettre de faire valoir des éléments non considérés lors de l'évaluation initiale et de la phase de commentaires. Enfin, la récente création du groupe d'experts en microorganismes traduit bien la difficulté d'évaluer un microorganisme biocide dans un secteur dominé par les substances chimiques. » déclare **Fabrice PLASSON, Président du Directoire d'AMOEBEA**.



A propos d'AMOEBEA :

AMOEBEA développe un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien présent dans l'eau (légionelle, pseudomonas, listeria, ...). Cette solution entièrement naturelle apparaît comme une alternative aux traitements chimiques traditionnellement utilisés dans le monde industriel et répond aux nouvelles réglementations en matière de rejets chimiques dans l'environnement. Sur un marché mondial des biocides chimiques estimé à 21 Md€⁽¹⁾, AMOEBEA se concentre aujourd'hui sur le segment des tours aéroréfrigérantes industrielles (TAR) évalué à 1,7 Md€⁽²⁾. AMOEBEA poursuit ses démarches réglementaires en vue de l'obtention de l'AMM pour l'ensemble des pays européens pour l'application « Tours Aéroréfrigérantes ». Basée à Chassieu (France), AMOEBEA est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris et a intégré l'indice CAC® Small le 21 septembre 2015.

Pour plus d'informations : www.amoeba-biocide.com.

(1) : Sources combinées par Amoéba venant des traiteurs d'eau, de Freedomia, d'Eurostat et MarketsandMarkets

(2) : Données Amoéba combinées à partir des sources : DRIRE 2013, Eurostat, ARHIA 2013

Contacts :

Amoéba

Nathalie COMBROUSSE
Responsable Marketing Communication
04 81 09 18 15
nathalie.combrousse@amoeba-biocide.com

Actifin

Ghislaine GASPARETTO
Communication financière
01 56 88 11 11
ggasparetto@actifin.fr